Quand on aime, on ne compte pas : « 5% ». C’est la proportion des avocats parmi les députés d’aujourd’hui. Mais quelle part des élus représentaient-ils en 1936 ?

28-11-2015

avec

- Réponse : 18%

- La Chambre du Front populaire (1936) comptait 110 avocats parmi ses quelque 600 élus.

- Au même moment, avec environ 70 députés, les enseignants n’occupaient que 12% des sièges du Palais Bourbon.

- Si elle a été la « République des professeurs » à ses débuts, la Troisième République est devenue celle des avocats au lendemain de la Grande guerre.

- La Chambre du Cartel des gauches (1924) comportait 140 avocats !

- Aujourd’hui l’Assemblée nationale compte 27 avocats et 60 enseignants, pour un total de 577 députés.